



AVIS PUBLIC

DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition tiendra une séance le **7 mars 2023 à 15h30**, à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont afin de statuer, conformément au règlement 1047-2017 relatif à la démolition sur le territoire de Bromont, sur les demandes ayant trait aux bâtiments suivants :

- 1. Une résidence unifamiliale isolée située au 175, rue Chapleau**
- 2. Une résidence unifamiliale isolée située au 1175, rue Shefford**
- 3. Deux bâtiments agricoles situés au 599, chemin Racine**

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la soussignée, par courrier électronique à eve-marie.prefontaine@bromont.com ou par courrier à l'adresse suivante :

Me Ève-Marie Préfontaine, greffière
88, boulevard de Bromont
Bromont (Québec) J2L 1A1

PRENEZ EN OUTRE AVIS que toute personne intéressée pourra se faire entendre du Comité à ladite séance relativement à cette demande.

Bromont, ce 17 février 2023.

La greffière,

Ève-Marie Préfontaine, avocate